



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale déplore la tragédie du vol de ligne ukrainienne PS752, abattu en plein vol en Iran le 8 janvier 2020, causant la mort de 176 personnes;

QU'elle rappelle que parmi les victimes, se trouvaient 63 Canadiens et Canadiennes, dont huit victimes québécoises;

QU'elle témoigne sa tristesse et sa compassion aux familles endeuillées;

QU'elle s'assure auprès du gouvernement fédéral de la mise en œuvre de la motion adoptée unanimement à la Chambre des communes le 27 janvier 2020 afin que les familles obtiennent justice et les réponses à leurs questions;

QU'enfin, elle honore la mémoire des victimes de cette tragédie en observant une minute de silence.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 4 FÉVRIER 2020.**

Québec, ce douzième jour de février 2020



SIEGFRIED PETERS
Secrétaire général de l'Assemblée nationale